



Compte-rendu de la rencontre du 9 juillet avec la Préfète du Puy-de Dôme concernant la mise en œuvre de la circulaire du Premier ministre du 12 juin 2019 relative à la réforme de l'organisation territoriale de l'État

La Préfète a reçu les représentants du personnel en présence des directeurs des services concernés par les restructurations à venir (DDCS, DDT, DDP, UT63 de la DIRECCTE, Préfecture), suite à la circulaire du 12 juin, elle-même faisant suite à la circulaire du 24 juillet 2018. Elle a précisé que les deux circulaires des 5 juin et 12 juin 2019 étaient importantes car elles actent des réorganisations à différents niveaux, celle du 12 juin n'étant pas conclusive car elle définit des objectifs et des options.

Elle a introduit la réunion en indiquant que nombre de questions non tranchées par les circulaires dépendent d'arbitrages nationaux...

Puis elle a passé en revue les 4 objectifs de la circulaire, donnant quelques éléments complémentaires :

1) Desenchevêtrement des compétences

Fin des doublons entre services d'Etat et collectivités, et au sein des services d'Etat.

Cités à titre d'exemples : le développement économique, la suppression des pôles 3^E.

Nous avons évoqué la réalité pour les agents de ce « *desenchevêtrement des compétences* » concernant le service du développement économique : $\frac{3}{4}$ des postes supprimés et un $\frac{1}{3}$ des agents sur le carreau (en ARA : 18 agents).

2) Réorganisation du réseau déconcentré

Priorité à l'échelon départemental, et adaptation de l'organisation des services aux nouvelles priorités.

Cités à titre d'exemples : la lutte contre la pauvreté avec le service public de l'insertion (appellation non tranchée ~DDCIS), et le Service National Universel avec l'intégration des services concernant la vie associative à l'Education Nationale.

Aucune précision donnée sur la « DDCIS » qui sera le futur « Service Public de l'Insertion », pas même les effectifs en jeu. Mais avec des moyens réduits, car c'est ce qui préside à la démarche, il va fatalement s'agir davantage de communiquer que d'améliorer concrètement la situation des agents et usagers du service public de l'insertion.

3) Mutualisation des moyens

La réforme phare c'est la constitution du « SGC », Service Généraux Communs des DDI et Préfecture, avec la fusion des BOP 307 et 333 dans le futur BOP 354.

Le rapport des inspections générales à ce sujet (mai 2019) n'intègre pas les services de la Direccte dans ses projections.

Dans le 63, les effectifs cumulés seraient de 90 agents et 73,6 etp (55 de la Pref, 21 de la DDT, 6 de la DDCS, 8 de la DDPP).

Le futur SGC serait piloté de façon collégiale, au service des entités Préf/DDT/DDCS/DDPP, et pas à la main de la Préf.

Comme d'habitude, l'objectif avancé est de « *gagner en efficience et efficacité* ».

Les fonctions concernées mais « *à prendre avec prudence* » : RH, logistique, achats, immobilier, systèmes d'information, communication interne et probablement les fonctions juridiques.

La mise en place devrait intervenir au 1^{er} semestre 2020.

La question immobilière semble être posée de manière assez globale, notamment du fait d'une spécificité du 63 qu'il est question de corriger : l'éclatement actuel des services DDT et DDPP respectivement sur 2 et 5 sites différents. Mais également pour loger le futur SGC pas trop loin de la Préf, mais tout en tenant compte des liens avec les services concernés.

Les hypothèses initiales concernaient principalement les sites de Marmilhat et Léo Lagrange, mais un troisième site entre dans la réflexion : la cité administrative pour laquelle d'ailleurs une enveloppe de 3,6 millions est débloquée dans le cadre d'un programme d'amélioration des cités administratives (rénovation thermique...)

L'échéance du projet immobilier confié au DDT n'est pas définie, mais vraisemblablement à plus long terme que les autres sujets.

4) Renforcement des pouvoirs et moyens des préfets de départements

Assurer la cohérence de l'action de l'Etat/maquis des opérateurs, avec une coordination renforcée.

Cités à titre d'exemples l'environnement et l'habitat indigne.

Ce dernier n'était pas au programme de la circulaire précédente mais l'effondrement de plusieurs immeubles de quartiers populaires oblige le gouvernement à afficher une préoccupation (ce ne sont pas exactement les mots de la Préfète, mais on présume que dans l'esprit on en est sans doute pas très éloignés)

Un autre sujet de forte préoccupation de la Préfète - elle l'ajoute dans « *l'énumération des chantiers* » - c'est le projet de constitution d'une « *direction de la sécurité* » rattachée directement à la Préfecture de manière à pouvoir disposer des services permettant la « *gestion des crises* » (exemples cités : les armes, les permis de conduire...), ce que la Préfète justifie en indiquant que l'« *actualité récente* » a montré l'« *acuité* » particulière des questions de sécurité.

Mais ces sujets de préoccupation affichés par l'Etat ne sont probablement pas totalement sans lien, car quand les immeubles commencent à s'effondrer, les occupants peuvent se mettre en colère...

Les représentants du personnel des différents services ont fait part de leurs préoccupations notamment concernant les incertitudes nombreuses sur telles ou telles missions et dispositifs, des conséquences sur les usagers, et sur les agents qu'il s'agisse des « RPS » et du ras-le-bol des réformes et restructurations. Nous avons fait part des questionnements et revendications recueillies et partagées lors de notre AG du 8 juillet.

La Préfète indique ne pas savoir :

- Quel sera le périmètre du « *dialogue de gestion* » concernant les autres BOP, c'est-à-dire qu'en sera-t-il du pilotage des « *politiques métiers* » ?
- Si la Préfète indique que la constitution des DDCIS doit être un moyen de garantir la pérennité des services, elle ne sait pas quelles en seront les conséquences sur les fonctions support, régionalisées, des DIRECCTE.
- Quel sera l'effectif cible, s'il y en a un, au SGC, et à terme ? Elle indique espérer que des moyens supplémentaires soient alloués si le périmètre des personnels pris en charge localement par le SGC devait être supérieur à celui des services contributeurs (ce qui devrait être logiquement le cas si le SGC doit prendre en charge les questions RH des agents des futures DDCIS)...
- Si la Préfète nous assure qu'au regard des conventions internationales l'indépendance de l'inspection du travail n'est pas un sujet, pas de réponse en revanche sur son fonctionnement avec une « *ligne hiérarchique préservée* », pas de réponse non plus sur le devenir des services de la MOE, rien non plus sur la place du service des renseignements et des mutations économiques.
- Elle nous assure également qu'il n'y aura pas de mobilité forcée, mais elle ne sait pas nous préciser quelles seront les conditions d'accès des agents affectés par les modifications (elle estime néanmoins que cela se fera en respectant au départ le statut des agents concernés). Elle fait également une réponse évasive sur les conséquences éventuelles en termes de temps de trajet (« *je sais que l'endroit où l'on travaille est extrêmement important* »...) mais confirme que les projets immobiliers et la nécessité de regrouper les services induiront des changements de lieux de travail. Elle insiste

toutefois sur la nécessité de « *relativiser* », car les déménagements possibles se feront à l'échelle de Clermont (et agglomération).

- Quel type d'emploi sera mis en place pour la direction du « SGC » ?

Mais malgré ces incertitudes - dont certaines sont tout de même essentielles pour la qualité des services et nos emplois et conditions de travail - elle indique « *avoir la conviction* » que ces restructurations peuvent être « *source de valeur ajoutée* » si :

- Les arbitrages ne se résument pas à des prises de pouvoirs de certains services sur d'autres
- Les services sont regroupés sur le plan immobilier
- Les besoins des agents des services concernés sont pris en compte
- La réforme peut entraîner des coûts plus élevés au début en raison des temps d'accompagnement à faire (cultures professionnelles différentes) et des questions de management à traiter.

Sur la méthode, la Préfète indique sa « *préoccupation du dialogue social* » :

- Revoir à la rentrée les OS sur le même format (prise en compte de la Préfète de la spécificité de la Direccte sur une représentation syndicale régionale dans les CTSD et CHSCT par rapport aux autres services départementaux)
- Elle va solliciter les cadres des services départementaux pour accompagner les agents
- Rassembler les agents concernés en assemblée générale, mais également proposer des groupes de travail sur le courant du mois de juillet (que le travail soit « *participatif* » et associe également des agents), il y a bien entendu des « *référents* », des « *lettres de mission* »...
- Et même une communication périodique sur ces sujets...